Envoyé en préfecture le 26/12/2025
Reçu en préfecture le 26/12/2025
Publié le
ID : 044-214401358-20251212-2025_56_SG-AR

Le Pouliguen

Folio n° 2025/56/SG

Paraphe fait par Le Maire : Norbert Samama

DEPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE
CANTON DE LA BAULE-ESCOUBLAC
COMMUNE DU POULIGUEN

DÉCISION DU MAIRE du 12 décembre 2025

Objet : Tarifs communaux 2026 – « ACTIVITÉS JEUNESSE » (Espace jeunes, Animations sportives culturelles et de loisirs)

LE MAIRE,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L 2122- 22 - alinéa 2 relatif à la délégation du Conseil Municipal au Maire ;
VU la délibération n°2020/07/02 du Conseil Municipal en date du 23 juillet 2020 par laquelle le Conseil Municipal :

- a délégué ses pouvoirs au Maire, en tout ou partie, et pour la durée de son mandat, conformément à l'article L 2122-22 alinéa 2, « de fixer, dans la limite de 1 600 € par tarif, les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics, et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal », avec obligation de rendre compte à chaque Conseil Municipal, des décisions prises ;

CONSIDERANT qu'il convient, chaque année, de réactualiser les tarifs communaux ;

DECIDE

Article 1 Les tarifs communaux « ACTIVITÉS JEUNESSE » (Espace jeunes, Animations sportives culturelles et de loisirs) sont fixés pour l'année 2026 comme indiqué au tableau ci-annexé.

Article 2 La présente décision prendra effet à compter du 1er janvier 2026.

Article 3 La présente décision sera transmise à Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique et portée à la connaissance des membres du Conseil Municipal à la prochaine séance du Conseil Municipal.

Article 4 Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville, Monsieur le Comptable du Trésor, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Au POULIGUEN, le 12 décembre 2025
Le Maire,

Norbert SAMAMA

Norbert SAMAMA

Signé numériquement le 24/12/2025



Maire du Pouliguen

Envoyé en préfecture le 26/12/2025
Reçu en préfecture le 26/12/2025
Publié le
ID : 044-214401358-20251212-2025_56_SG-AR

TARIFS COMMUNAUX 2026 - Jeunesse (Espace jeunes / Animation sportive)

Catégorie	Tarif	Activités sportives concernées	Activités Espaces Jeunes concernées
Catégorie 1	5 €	1 Journée Stage	Sorties ou activités (coût -10€)
Catégorie 2	10 €	Stages multisports + école multisports du lundi	Sorties ou activités (coût -20€)
Catégorie 3	15 €	Stage catégorie 2 avec sortie en supplément	sorties ou activités (coût -30€)
Catégorie 4	20 €	Stages avec prestataire (-1000€)	Stages avec prestataire (-1000€)
Catégorie 5	30 €	Stages avec prestataire (+ 1000€)	Stages avec prestataire (+ 1000€)

Adhésion Espace jeunes	40 €	Pouliguennais
	75 €	Non Pouliguennais

Repas		Selon quotient familial
	1,00 €	moins de 1000
	3,40 €	de 1000 à 1299
	3,55 €	de 1300 à 1699
	3,70 €	de 1700 à 2199
	3,85 €	de 2200 à 2799
	4,15 €	égal ou plus de 2800